

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 18 octobre 2022, à 19h30
à la salle du Conseil municipal,**

Présents

Mme MALHERBE Sylvie, Présidente
M. BETTO Frédéric, Vice-président
Mme TAHÉRI Odile, Secrétaire
M. BLANC Kevin
Mme BOYE Jenny
M. CRÉTARD Pascal
M. FERRILLO Maximilien
Mme MARQUES Nadia
Mme MORGANELLA Cecilia
Mme MOTA Rose Marie
Mme NOLL Dorothea
M. PESENTI Sébastien
M. POTVIN Thierry
M. VERARDI Tiziano

Absents excusés

M. KENDE Michael

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint au Maire
M. FRACHEBOUD Bernard, adjoint au Maire

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
Mme PRALAT Noémie, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2022
2. Communications du bureau du Conseil Municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
 - Autorisations de construire
 - Présentation du budget 2023
4. Rapports des commissions
5. Propositions individuelles et questions

Huis clos

6. Délibération 15/2022 relative à la demande de naturalisation n°2021.2850

* * *

La Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h30 précises. Absent, M. KENDE est excusé. La séance débute en l'absence de Rose Marie MOTA, qui rejoindra l'assemblée peu après le début de ses travaux.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2022

Constatant l'absence d'observations sur le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2022, la Présidente soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 15 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

Par 9 oui, aucun non et 3 abstentions, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance ordinaire du 20 septembre 2022.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1. Invitation à un colloque au sujet du prêt sur gages

Les conseillers municipaux sont invités à un colloque consacré aux caractéristiques historiques, juridiques et pratiques du prêt sur gages. La Présidente propose de distribuer un document résumant les modalités d'inscription aux intéressés.

(Il est alors 19h32, Mme Rose Marie MOTA rejoint l'assemblée.)

3. Communications du Maire et des Adjointes

3.1. Autorisations de construire

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Selon la procédure ordinaire, la première communication du Maire et des Adjointes concerne la liste des autorisations de construire, sur laquelle les conseillers municipaux peuvent émettre des commentaires. Le feuillet a été mis à jour pour le mois dernier et les conseillers municipaux n'ont pas de questions sur celui-ci.

3.2. Présentation du budget 2023

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

M. le Maire propose de passer en revue un document présentant une première lecture du budget 2023. Après cette première présentation, le budget 2023 sera analysé par les différentes commissions, pour être soumis au vote du Conseil municipal en décembre, dernière échéance autorisée par les instances cantonales.

- *Tableau « Kende » sur l'évolution des comptes et budgets*

En première page du document de présentation, l'Exécutif a repris le tableau élaboré par M. Michael KENDE résumant l'évolution de l'état des comptes entre 2010 et 2023. M. le Maire tient à préciser que dans le 2^{ème} tableau, les valeurs 2022 sont des valeurs de budget qui seront corrigées lors de la présentation des comptes, début 2023.

- *Revenus de la production fiscale*

La seconde page du document présente les revenus communaux liés à l'impôt sur les personnes physiques et sur les personnes morales, dont l'évolution est stable. Les impôts sur les personnes physiques représentent 99% de la production fiscale communale.

- *Récapitulatif du budget*

La troisième page présente un récapitulatif du budget comprenant les principaux revenus, les principales charges, le réalisé 2021, le budget 2022 et le budget 2023.

Parmi les revenus, les explications suivantes sont à retenir :

- La péréquation des personnes morales consiste en une répartition entre les communes genevoises des résultats de l'impôt sur les personnes morales localisées sur le canton.
- Les immeubles et redevances comprennent principalement les loyers du patrimoine financier communal, la location du domaine public par les Services Industriels Genevois (SIG) et la vente de chaleur du chauffage à distance communal.
- La commune reçoit des fonds de la péréquation de l'Association des Communes Genevoises (ACG) ainsi que de sa contribution en tant que propriétaire de la Banque Cantonale de Genève (BCGE), des SIG et récipiendaire de l'impôt sur les chiens.

Les charges se répartissent en trois tiers : les charges de personnel, les charges de fonctionnement et les charges hors patrimoine financier (PF) liées aux groupements intercommunaux. Il faut y ajouter les amortissements comptables du patrimoine administratif ainsi que les charges des immeubles du patrimoine financier.

- ***Revenus et dépenses de la péréquation intercommunale***

La page suivante du document mentionne la solidarité intercommunale en tant que revenus et dépenses de la péréquation intercommunale. La commune de Collex-Bossy reçoit Fr. 148'758.- de la péréquation intercommunale ainsi que Fr. 411'806.- du fonds sur l'imposition des personnes morales. Entre autres, la commune participe au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU). Aucune de ces valeurs ne peut être modifiée, étant donné que celles-ci sont communiquées aux autorités communales par l'ACG.

- ***Compensation financière cantonale et fédérale***

En ce qui concerne la compensation financière cantonale et fédérale, la commune reçoit principalement une partie de l'impôt fédéral direct, tel que présente un tableau du document de travail. La commune reçoit également un revenu de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP). En contraste, la commune participe chaque année au Groupement Intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), à l'Institution genevoise pour le maintien à domicile (IMAD) et verse des cotisations AVS minimales.

Mme Dorothea NOLL demande si un changement fondamental est à mentionner en 2023 sur les compensations financières liées au revenu dégressif.

M. Ricardo MUÑOZ répond que le revenu est redistribué par le canton et qu'en cas de changement de la clé de répartition, il clarifiera les nouvelles modalités à la commission des finances.

- ***Participation au GIAP***

La page suivante du document fait état d'une augmentation manifeste des besoins financiers du GIAP. M. le Maire laissera le soin à la commission cohésion sociale et culture d'analyser l'évolution de ces coûts. Le montant de participation 2023 annoncé par l'ACG à la commune de Collex-Bossy se monte à Fr. 273'797.-.

- ***Groupements intercommunaux***

Un nouveau tableau récapitulatif des participations de la commune aux groupements intercommunaux permet de souligner les principaux acteurs de ces groupements.

M. le Maire fait remarquer une augmentation du montant de participation à la crèche intercommunale Les 4 saisons, au sein de laquelle huit places sont réservées pour des enfants de la commune. L'ORPC Valavran fait état d'un montant de participation constant, tandis que le Groupement Intercommunal pour le Stade Marc Burdet (GISMB) fait état d'une augmentation de la participation communale en 2021 en lien avec une difficulté du Football Club de Collex-Bossy (FCCB) à boucler son budget de fonctionnement. Le budget du GISMB augmente ponctuellement pour l'exercice 2023, en lien avec un événement qui sera communiqué à la commission sports et manifestations. L'Espace de Vie Infantile (EVE) Petit-Chevalier est une institution qui connaît du succès et qui possède même une liste d'attente pour les inscriptions, ce qui est remarquable. De plus, la commune participe depuis peu au projet de piscine intercommunale de Pré-Bois, qui sera située à Blandonnet. Le GICORD est autofinancé, sujet sur lequel M. Michael KENDE pourra donner de plus amples informations. Finalement, les services informatiques de l'ACG ont défini une nouvelle manière de calculer la participation des communes, en lien avec la valeur des licences informatiques et des postes de travail informatiques par commune.

Mme Dorothea NOLL s'interroge sur l'évolution du nombre de places réservées aux enfants de la commune au sein de la crèche intercommunale Les 4 saisons.

M. Skander CHAHLAOUI explique que la commune bénéficie de huit places à plein temps. Jusqu'à présent, les enfants de la commune occupaient moins de places mais les projections pour les exercices à venir se montent à quatorze places à temps partiel. La participation financière de la commune au coûts de fonctionnement de la crèche consiste à diviser le coût total de l'exploitation de la crèche par le nombre de places effectives.

Mme Dorothea NOLL s'attend à observer des changements dans les comptes de l'exercice 2022 du GISMB.

M. Ricardo MUÑOZ répond que la commission consultative du GISMB a validé un budget 2023 qui tient compte des incertitudes liées au revenu du restaurateur de la buvette du stade Marc Burdet.

- ***Évènements ayant conditionné le budget 2023***

La page suivante du document de travail traite des principaux événements et postes ayant conditionné le budget 2023 et fait état de nombreuses augmentations. Parmi celles-ci, l'Exécutif envisage de créer un poste d'accueil à la population (taux d'activité : 60%) au sein de l'administration communale, étant donné que le poste conjoint de responsable de la cohésion sociale et de l'accueil de la population ne satisfait pas les besoins.

Afin d'arriver à un équilibre budgétaire, l'Exécutif souhaite abandonner l'achat des cartes journalières CFF tout en renforçant les programmes des subventions à la mobilité. Cette décision a été motivée par les importantes pertes financières associées à l'achat de ces cartes journalières CFF ainsi que par l'annonce des CFF de l'arrêt du programme communal dès 2024. Pour répondre aux besoins en mobilité des habitants, les subventions de l'abonnement demi-tarif se monteront à Fr. 65.- par abonnement, contre Fr. 30.- actuellement.

L'Exécutif prévoit également d'abandonner l'appel d'offre groupé photovoltaïque et de renforcer la dotation des subventions du programme eco21 communal.

Finalement, la commune abandonnera le dégrèvement de la taxe professionnelle communale.

À une question de **Mme Dorothea NOLL** sur le taux d'activité des collaborateurs de l'administration communale, **Mme Martine ROSET** précise que l'administration communale compte 4,3 employés à temps plein.

Mme Dorothea NOLL a lu dans le document de travail que l'Exécutif souhaitait uniformiser les outils de communication de la mairie en ayant recours à un community manager. Elle demande un complément d'informations à ce sujet.

M. Ricardo MUÑOZ a constaté que la coordination entre les différents outils de communication (site web, réseaux sociaux, journal communal, tout-ménages) mériterait d'être supervisée par un community manager, dont les quatre tâches principales seraient : la création d'un calendrier annuel des publications, le partage et la création de contenu, la publication de la programmation des événements culturels et la facilitation de la diffusion de l'information. Il s'agirait d'un prestataire externe mandaté sur une base annuelle.

Mme Cecilia MORGANELLA se demande si une mauvaise diffusion de l'information a été constatée.

M. Skander CHAHLAOUI explique que la réflexion d'un recours à un prestataire externe a débuté au sein de la commission cohésion sociale et culture, qui a connu des difficultés de promotion de la saison culturelle.

Mme Dorothea NOLL se demande s'il ne serait pas plus judicieux de former un des collaborateurs de l'administration municipale au community management. Elle se demande si le recours à un prestataire externe est courant dans les autres communes.

M. Ricardo MUÑOZ confirme qu'il est courant pour une commune d'engager un community manager externe et que cette personne est formée à adapter ses compétences à l'évolution des outils de communication.

Mme Jenny BOYE est d'avis que le titre de « community manager » indique que la personne répondra aux commentaires et modérera le contact entre les autorités communales et les habitants de la commune, alors que le cahier de charges décrit précédemment relève plutôt d'un consultant en relations publiques.

M. Ricardo MUÑOZ concède que le cahier des charges du community manager sera plus élaboré que la simple modération des réseaux sociaux et propose que la commission des finances définisse la nature de la fonction du futur community manager.

- ***Charges éventuelles pour l'exercice 2024***

La page suivante du document présente des informations sur les nouvelles charges éventuelles pour l'exercice 2024. Celles-ci sont relatives à des projets de lois cantonales provenant du département de la cohésion sociale : loi sur le sans-abrisme et loi sur la culture. Sont également à prévoir le co-financement de camps scolaires, l'augmentation de la participation communale au Groupement des Services d'Incendie et de Secours (GSIS), la participation au projet de voie bleue, ainsi que le début de la période d'amortissement des investissements communaux dans le chauffage à distance (CAD) et dans son patrimoine financier.

- **Budget 2023**

Pour l'exercice 2023, l'Exécutif propose un budget déficitaire de l'ordre de Fr. 124'000.-. En 2021, il avait présenté un budget déficitaire dans une limite de 30% de la valeur des amortissements. Or, le service des affaires communales (SAFCO) a depuis établi une nouvelle règle définissant une valeur maximale fixe de déficit budgétaire (Fr. 124'000.- dans le cas d'espèce). Cette nouvelle règle implique dès lors que le Conseil municipal évoluera avec une faible marge de manœuvre pour revoir le projet de budget. Pour l'exercice 2024, l'augmentation importante des charges pourrait impliquer des discussions autour du centime d'impôt à Collex-Bossy.

Mme Dorothea NOLL demande depuis quand le centime n'a pas été réévalué à la hausse.

Selon des informations transmises par le Secrétariat général après la séance, la valeur du centime se montait à 48 entre 1998 et 2001, puis avait été réévaluée à 47 pour l'exercice 2002 avant d'être fixée à 46 entre 2003 et 2022.

- **Placements au patrimoine financier et administratif**

Les deux dernières pages du document de travail présentent des placements au patrimoine financier et administratif.

En ce qui concerne le patrimoine financier, les projets concernés sont : rénovation de l'Ancienne Poste, rénovation de la ferme Gindre-Constantin, rénovation de la Laiterie de Bossy, aménagement du quartier des Houchettes.

En ce qui concerne le patrimoine administratif, les projets concernés sont : le chauffage à distance et le remplacement de la chaudière à bois communale, l'entretien du réseau routier communal et le plan général d'entretien du réseau d'évacuation des eaux sur les collecteurs d'eaux propres et d'eaux usées.

- **Adoption du budget au sein des commissions du conseil municipal**

M. le Maire annonce que le projet de budget 2023 sera mis en ligne sur CMNet dès le lendemain, avec des codes couleur permettant l'identification des lignes budgétaires concernant chaque commission du conseil municipal. Il enjoint les commissions à s'accorder sur un budget qui pourra être adopté par le Conseil municipal lors de sa séance de décembre prochain.

Mme Jenny BOYE souhaiterait que lors des prochaines présentations de budgets, les lignes budgétaires relatives à chaque élément mentionné soient ajoutées dans les documents de travail.

Mme Cecilia MORGANELLA demande si le document de présentation du budget 2023 peut être annexé au procès-verbal de la séance du conseil municipal, afin d'être rendu disponible au public.

M. Ricardo MUÑOZ répond qu'il s'agit d'un document de travail, dont les éléments seront rendus publics lors de l'adoption du budget 2023. Pour l'heure, il estime que les informations contenues dans ce document doivent rester à la seule disposition du Conseil municipal.

Mme Rose Marie MOTA réitère une demande émise l'année précédente de faire en sorte que toutes les commissions du Conseil municipal se réunissent une fois avant l'adoption du budget par la commission des finances.

M. Ricardo MUÑOZ ne comprend pas cette demande étant donné que le vote d'adoption du budget 2023 est agendé à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 13 décembre, ce qui laisse près de deux mois aux commissions pour en débattre. De plus, il avait déjà averti les présidents des commissions de ces délais lors de la séance du Conseil municipal de septembre.

Mme Dorothea NOLL interjette que toutes les séances de commissions sont agendées au mois de juin. L'année précédente, elle avait demandé que la première présentation du budget soit effectuée plus tôt dans l'année. Or, le président de la commission des finances a demandé un retour des commissions sur le projet de budget avant le 8 novembre 2022. Elle comprend que les informations nécessaires à la finalisation du projet de budget arrivent progressivement de la part des autorités cantonales mais conclut que cela ne laisse d'autre choix aux présidents des commissions que de revoir leur organisation à la dernière minute.

Mme Martine ROSET se dit très étonnée par ce débat, étant donné qu'une séance de la commission des finances est prévue le 6 décembre 2022, afin de débattre du projet de budget 2023.

M. Ricardo MUÑOZ estime qu'il n'est pas de son autorité de contredire la demande du président de la commission des finances d'avoir un retour de chaque commission sur le budget 2023 d'ici le 8 novembre mais propose d'entendre le vice-président de la commission des finances sur les raisons de ces délais.

M. Frédéric BETTO explique que la commission des finances souhaitait établir un premier statut du budget 2023 afin de le finaliser le 6 décembre. Il envisage également de déplacer la séance de la commission des finances de novembre afin de laisser le temps à toutes les commissions de se pencher sur les lignes budgétaires les concernant.

3.3. Travaux de l'Ancienne Poste

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

M. le Maire annonce la bonne réception des travaux de l'Ancienne Poste. Malgré les possibilités légales d'augmenter les loyers en lien avec les travaux d'assainissement énergétiques réalisés, l'Exécutif a renoncé à cette modification des loyers. Il lui reste cependant à revoir la clé de répartition des charges énergétiques et à revoir la gestion des places de stationnement autour du bâtiment, dont certaines pourraient être mises en location.

3.4. Mesures d'économies d'énergie

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Dans le cadre de la discussion sur les mesures d'économies d'énergie, la commune s'est alignée sur les recommandations de la task force cantonale sur l'énergie, en repoussant le démarrage de la saison de chauffe au 15 octobre 2022. Elle a également pris le parti de maintenir des éclairages de Noël mais de les brancher sur minuteur pour qu'ils s'éteignent selon un horaire à définir.

3.5. Chauffage à distance

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

La chaufferie à bois communale sera mise en service dès mi-novembre. Entre temps, le chauffage à distance est assuré par la chaudière à mazout installée au sous-sol des bâtiments communaux.

3.6. Réunion du COPIL lié à la décharge de type A

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

M. le Maire informe qu'une première séance du COPIL lié à la décharge de type A s'est tenue le 5 octobre 2022, en présence des magistrats des communes de Bellevue et de Collex-Bossy, des futurs exploitants du projet ainsi que du Service de géologie, sols et déchets (GESDEC). Il informera la commission Territoire de la teneur de ces échanges.

3.7. Autorisation de construire liée au columbarium

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

La commune a obtenu une autorisation de construire pour agrandir son columbarium.

3.8. Véhicule électrique de la voirie

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

L'homologation du nouveau véhicule électrique de la voirie a été retardée du fait de certains de ses composants électriques. Sa mise en service est ainsi repoussée à fin octobre.

3.9. Compte rendu administratif et financier 2021

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Les conseillers municipaux ont pu trouver à leur place de travail la version papier du compte-rendu administratif et financier 2021.

3.10. Réduction des vitesses de circulation sur le territoire communal

(Intervention de M. Bernard Fracheboud, Adjoint au maire)

Le 30 juin 2022, les autorités communales ont communiqué leur volonté de réduire les vitesses de circulation sur les routes communales à 60km/h maximum à l'Office cantonal des transports (OCT). Depuis, l'OCT a envoyé un courrier de réponse, et certains aspects de cette modération de la vitesse restent à négocier.

Des suites de ces échanges, la commune a reçu un arrêté de l'OCT daté du 10 octobre 2022 concernant la modération de la vitesse maximale autorisée pour lutter contre le bruit routier sur des axes routiers cantonaux. Trois routes sur le territoire communal sont concernées par cette mesure : les routes de Bois-Chatton, de Collex et des Fayards, qui seront limitées à 30km/h dans les localités de Collex-Bossy.

3.11. Travaux de remplacement de la place de jeux du centre communal

(Intervention de M. Bernard Fracheboud, Adjoint au maire)

M. l'Adjoint juge pertinent de revenir sur les raisons du retard du chantier de la place de jeux du centre communal, qui s'est poursuivi après la reprise scolaire de septembre dernier. Les travaux de démolition ont été entrepris par l'équipe de voirie. Lorsqu'il a fallu retirer les copeaux, il s'est avéré que ceux-ci n'étaient plus dans l'état d'être réutilisés pour une nouvelle place de jeux. Ensuite, il a fallu effectuer des travaux de creuse mais les fondations estimées se sont avérées bien plus larges que ce qu'avaient pensé l'entreprise et le technicien communal. De plus, l'entreprise a creusé sur une profondeur dépassant de 20cm la profondeur prévue. Une séance de restitution des travaux permettra de faire le point avec l'entreprise de construction.

Mme Dorothea NOLL est navrée d'entendre qu'une place qui est tant appréciée par les enfants ait été sujette à autant de soucis de construction. Elle trouve dommage que le technicien communal n'ait pas pu anticiper certaines de ces problématiques et s'enquiert des coûts supplémentaires à prévoir pour les opérations supplémentaires.

M. Bernard FRACHEBOUD a omis d'ajouter que les retards ont été accrus par les problématiques de livraison des matériaux. À priori, aucun dépassement de la valeur du budget n'est à prévoir pour ces retards.

Mme Nadia MARQUES s'est rendue sur place le matin même et a constaté que le sol prenait la forme d'une cuvette, dont elle espère que la partie centrale sera remblayée.

M. Bernard FRACHEBOUD répond que la formation de cette cuvette est due à la creuse trop profonde mentionnée précédemment.

3.12. Loi de lutte contre le sans-abrisme

(Intervention de M. Skander Chahlaoui, Adjoint au maire)

M. l'Adjoint rappelle que le Conseil municipal de Collex-Bossy avait, tout comme cinq autres conseils municipaux, exercé son droit d'opposition à une décision de l'Assemblée générale de ACG concernant le financement par le fonds intercommunal de 200 places supplémentaires d'accueil des personnes sans-abris et l'annualisation de ces places d'accueil. Or, étant donné qu'une majorité des communes de l'ACG n'ont pas exercé leur droit d'opposition à cette décision, les 200 places ont été ouvertes dès la fin de l'été et ce jusqu'à la fin de l'année 2022. La manière dont le projet a été mené et l'opposition de six communes ont suscité des débats. Cela a motivé la création d'une task force réunissant les gestionnaires des installations et les communes qui accueillent des sans-abris et dont le cahier des charges consiste à définir les budgets de pérennisation des places d'accueil et une péréquation intercommunale. Selon les premiers estimatifs, la participation de la commune de Collex-Bossy au Fonds intercommunal qui alimente ce projet devrait se monter à une valeur de Fr. 40'000.- par an.

4. Rapport des commissions

4.1. Commission Sports et manifestations

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

4.1.1. Manifestations à venir

- Fête de la première pierre de la ferme Gindre-Constantin

La commission a reçu une explication du déroulement de la fête des visites commentées de la ferme prévues. La population peut dès lors retenir la date du 9 novembre 2022 dès 17h30. L'information ne semble pas avoir été relayée sur le site web de la commune.

- Escalade 2022

L'édition 2022 de la Fête de l'Escalade est prévue le vendredi 9 décembre 2022. L'école primaire fait le plaisir à la commune de participer à ces festivités, dont le thème sera « le recyclage ».

La commission a également discuté d'un potentiel changement de date permettant de fêter l'Escalade le samedi, comme le font d'autres communes. Pour l'heure, cette idée n'a pas recueilli un engouement particulier de la part de la commission.

- **Flambée des sapins 2023**

La commission a réalisé une fiche technique pour cette manifestation. La manifestation est prévue le samedi 14 janvier dès 17 heures. Une petite restauration chaude est souhaitée par la commission.

4.1.2. Programme des manifestations 2022-2023

- **Fixation du programme des fêtes**

La commission a été saisie de la fusion de certaines manifestations. À ce sujet, il a été décidé d'attendre et de laisser une chance aux manifestations qui n'ont pas connu de grande fréquentation, pour leur laisser prendre de l'ampleur dans les habitudes communales. Par quatre voix contre et une voix pour, la commission refuse la proposition de coupler la fête de la pomme avec la fête du développement durable.

- **Rencontre citoyenne**

La rencontre citoyenne du mois de mai sera ajoutée au calendrier des manifestations dans le but de permettre à l'Exécutif et au Conseil municipal d'accueillir les habitants de manière moins formelle.

- **Modification de la date de la Fête des Promotions**

Étant donné que la commission est saisie régulièrement de demandes de modification de la date des Promotions, elle a décidé à l'unanimité d'accepter que la Fête des Promotions se déroule le vendredi après-midi et soir, avec le début de la partie officielle à 18 heures, moyennant que tous les stands soient montés au préalable par des jeunes de la commune. La présidente de la commission indique qu'il s'agit d'une phase de test pour cette modification.

La commission souhaite également que l'Adjoint en charge de la cohésion sociale insiste auprès des enseignants pour que ceux-ci organisent un spectacle des élèves de 8P.

Mme Rose Marie MOTA demande si les associations ont été contactées pour s'assurer qu'elles pouvaient toujours assurer la restauration lors de cet événement.

Mme Dorothea NOLL répond que chaque association sera contactée d'ici la fin de l'année, pour définir ses disponibilités pour les diverses manifestations communales.

M. Skander CHAHLAOUI ajoute que l'année 2023 consistera en un test en ce qui concerne la modification de la date des Promotions. Cette décision a été communiquée au corps enseignant. En ce qui concerne les associations, celles-ci pourront débiter leur service dès 19h30-20h, après la partie officielle. L'Association des parents d'élèves (APE) soutient d'ailleurs cette demande de modification de la date des Promotions.

- **Élaboration de fiches techniques**

La commission réalisera une fiche technique par manifestation, détaillant les tâches de la commune dans la préparation des manifestations ainsi que les délais de travail.

4.1.3. Parcours d'entraînement de la course de l'Escalade

L'association de la course de l'Escalade a prochainement rendez-vous avec les représentants de l'Office cantonal pour l'agriculture et la nature (OCAN) pour discuter de l'autorisation de mise en place des poteaux des signalétiques et panneaux informatifs du parcours. Les relations publiques relatives au nouveau parcours débiteront dès le 31 octobre 2022. La commission a pu émettre des remarques sur les propositions de texte que les coureurs entendront durant leur entraînement.

4.1.4. Divers

- **Groupement intercommunal pour le stade Marc Burdet (GISMB)**

Le conseil consultatif du GISMB s'est réuni le 22 septembre dans le but de discuter des problématiques de fonctionnement de la buvette.

- **Fête romande de la jeunesse de lutte suisse**

Le 9 juillet 2023 aura lieu la Fête romande de la jeunesse de lutte suisse au stade Marc Burdet. Une subvention sera attribuée par la commune pour cette manifestation.

4.2. Commission des infrastructures

(Rapport de M. Sébastien Pesenti, président)

Une réunion a eu lieu le 19 septembre 2022.

4.2.1. Gestion du cimetière

Après avoir discuté de la gestion du cimetière, la commission a exprimé son souhait de publier à répétition des articles avertissant du renouvellement des concessions, et cela dans le Collex-Bossy Infos, la Tribune de Genève et le GHI. Elle a également demandé la mise en ligne sur CMNet du plan de situation du cimetière.

4.2.2. Mesure 12-46 au carrefour de la route de Collex-route de Vireloup-route de l'Etraz

Alors que la commission avait déjà pris position à trois reprises au sujet de la mesure d'aménagement 12-46 à ce carrefour, l'Adjoint en charge des infrastructures est revenu aux devants de la commission avec un projet de trottoirs traversants que la commission n'estime toujours pas satisfaisant, préférant le maintien d'un giratoire. La commission a été surprise d'entendre que le choix définitif sur l'aménagement de la route de Collex revenait à l'Exécutif, qui a choisi les trottoirs traversants et se demande ainsi pourquoi elle a été consultée.

M. MUÑOZ répond au commentaire du président de la commission au sujet de la posture de l'Exécutif quant au projet de la mesure 12-46. Il est vrai que la commission a été consultée à plusieurs reprises par l'Exécutif sur un choix de carrefour : il lui convenait de choisir entre le maintien d'un giratoire selon de nouvelles modalités de l'OCT et la mise en place de trottoirs traversants. La commission Infrastructures a maintenu sa position favorable à un giratoire à trois reprises. L'Exécutif, en parallèle, a fait un travail de consultation d'autres spécialistes et associations. Les acteurs favorables à l'alternative des trottoirs traversants sont : Pro Velo, l'association Handicap, Architecture et Urbanisme, le bureau de la prévention des accidents, l'Association des Jeunes Actions, le Touring Club Suisse, l'Association des Parents d'Elèves de Collex-Bossy, le centre d'étude des techniques agricoles de la Bâtie, les TPG, l'Office cantonal des transports pour la partie convois exceptionnels, le service de la voirie de la commune de Collex-Bossy et l'Exécutif. La direction générale de l'OCT et l'Office cantonal du génie civil n'ont pas souhaité prendre position. Ainsi, sur les avis mentionnés, seule la commission est contre l'aménagement de trottoirs traversants. Il faut savoir que le maintien d'un giratoire implique de nouveaux gabarits à respecter, lesquels induisent le déplacement du muret d'enceinte du pré de la ferme Gindre-Constantin d'1m50 dans le pré et la réduction de la surface engazonnée du parc de l'épée. De plus, le giratoire ne permet pas de raccrocher les zones de rencontre pressenties aux routes de l'Etraz et de Vireloup, du fait des distances réglementaires exigées par l'OCT entre la sortie du giratoire et le début d'une zone de rencontre. L'option des trottoirs traversants a été priorisée pour maximiser la surface du pré de la ferme Gindre-Constantin et son attractivité, tout en offrant à toute la population de Collex-Bossy la possibilité de se déplacer autour de ce carrefour, qui se situe sur le chemin de l'école, selon un schéma de sécurité routière adapté aux plus vulnérables (enfants, personnes à mobilité réduite, mobilité douce, poussettes) validé par des spécialistes reconnus.

M. Tiziano VERARDI a le plaisir d'entendre une lecture magnifique du projet de trottoirs traversants, lecture qui ne valorise toutefois pas la commission des Infrastructures. Il rappelle que les avis favorables des associations et autres organisations ne sont pas parvenus à la commission dès sa première lecture du projet. Ce n'est qu'une fois que la commission s'était déjà opposée au projet de trottoirs traversants que l'Exécutif est revenu avec l'argument du soutien des associations. Il nuance également que la plupart des associations mentionnées n'étaient pas défavorables au maintien d'un giratoire. Finalement, le déplacement du muret de la ferme Gindre-Constantin est un élément qui a été apporté à la commission lors de sa dernière séance, argumentant qu'il s'agissait d'une erreur de la part de l'Exécutif.

Mme Rose Marie MOTA craint que la réalité du trafic soit telle que si un obstacle comme le giratoire n'est pas maintenu, la route de Collex se transformera en axe routier marqué par un flux continu de véhicules. Elle n'a pas été convaincue par les arguments de l'Exécutif et reste sur sa position.

M. Sébastien PESENTI ajoute que les commissaires ont pensé aux riverains des routes de Vireloup et de l'Etraz qui souhaiteraient rejoindre l'axe principal de la route de Collex et qui connaîtraient des difficultés à s'insérer dans la circulation sur la route de Collex.

M. Bernard FRACHEBOUD répond que les premières présentations de ce projet ont été faites par des intervenants compétents de l'OCT, qui ont été clairs dans leurs explications. Malgré tous les détails donnés, la commission était peu disposée à accepter des trottoirs traversants. Il nuance toutefois que l'installation d'une berne centrale au niveau de l'arrêt de bus Collex-Ecole permettra d'éviter un flux continu du trafic. Il ajoute que la vitesse de circulation sera abaissée à 30km/h.

4.3. Commission territoire

(Rapport de Mme Cecilia Morganella, vice-présidente)

4.3.1. Plan directeur communal (PDCOM)

La commission a été informée que la commune n'avait pas encore reçu les rapports de synthèse de l'instruction du PDCOM de la part des mandataires. Il restera cependant des points à clarifier notamment en lien avec le projet des Houchettes, les équipements collectifs et les problématiques de stationnement public.

4.3.2. Quartier des Houchettes

Un atelier de travail sur les modalités du projet des Houchettes aura lieu prochainement, dont la forme reste à définir. La programmation de cet atelier de travail est en cours.

4.3.3. Décharge de type A

La séance entre les représentants du GESDEC et de l'Exécutif au sujet de la décharge de type A s'est tenue le 5 octobre, ce qui n'a pas permis aux commissaires au Territoire d'entendre un retour sur cette séance. **Mme MORGANELLA** se permet de revenir sur les discussions concernant l'envoi d'un courrier au Grand Conseil de la part du Conseil municipal. Pour diverses raisons évoquées lors du dernier Conseil municipal, la lettre n'avait pas pu être envoyée dans les temps pour figurer à l'ordre du jour de la dernière séance du Grand Conseil. Entre temps, la commission du Territoire a décidé de faire suivre ledit courrier par courriel à tous les membres du Grand Conseil afin de leur faire connaître la position de la commune, comme cela avait été suggéré par un habitant de la commune. La commission Territoire a également souhaité que ce courrier soit annexé au présent procès-verbal. La vice-présidente propose d'en faire la lecture sur demande d'un conseiller municipal.

4.3.4. Décharge de type D

La commission a abordé le référendum à la nouvelle loi cantonale sur les déchets. Il a été très difficile à la commission de procéder à une information par manque de temps, à cause du délai référendaire très court.

Mme Rose Marie MOTA est soulagée que les conseillers municipaux n'aient pas tenu compte des propos concernant les délais de traitement des objets inscrits à l'ordre du jour des séances du Grand Conseil. Elle demande où les conseillers municipaux peuvent obtenir des renseignements fiables à ce sujet. Elle demande également à l'Exécutif de ne pas donner de telles informations.

M. Ricardo MUÑOZ réfère la conseillère municipale à la loi régissant le fonctionnement du Grand Conseil et précise que ce n'est pas l'Exécutif qui a donné ces informations.

4.4. Groupement des législatifs de la rive droite du lac

(Rapport de M. Thierry Potvin, représentant du Conseil municipal auprès du GLRD)

La dernière réunion du GLRD s'est tenue à Pregny-Chambésy. Le conseiller municipal espérait avoir reçu le procès-verbal de la séance mais ce n'est pas le cas. Il souligne que l'expérience des autres communes satisfaites de leurs parcs à chiens pourrait intéresser la commission sécurité.

Mme Dorothea NOLL a envoyé un email à toutes les communes rurales du canton dont les caractéristiques sont semblables à Collex-Bossy, pour savoir si elles avaient un parc à chiens. Elle fera part de ces informations aux commissaires à la sécurité avant la séance de la commission sécurité du 31 octobre 2022.

M. Skander CHAHLAOUI clarifie que la commission sécurité n'est pas entrée en matière pour établir un parc à chiens. Des questionnements subsistent concernant l'avis des propriétaires de chiens. La soirée de rencontre avec les propriétaires de chiens a offert des pistes de réflexions. Ce n'est que lorsque la commission aura défini sa stratégie d'action sur les chiens qu'elle se prononcera sur la création d'un parc à chiens.

5. Propositions individuelles et questions

5.1. Communication au GC au sujet de la décharge de type A

(Intervention de Mme Cecilia Morganella)

Mme Cecilia MORGANELLA souhaite donner lecture du courrier envoyé par le Conseil municipal au Grand Conseil au sujet du rapport du Conseil d'Etat n° P2058-C du 31 août 2022.

Mme Rose Marie MOTA demande la lecture dudit courrier.

« Nous nous permettons de vous contacter concernant le rapport cité en objet. En effet, le rapport indique en page 5 que la commune de Collex-Bossy a accepté la proposition du Service de géologie, sols et déchets de participer à un groupe de travail qui sera mis en place pour finaliser le projet de décharge en vue de la mise à jour de l'étude d'impact sur l'environnement. À notre avis, cette indication laisse comprendre une acceptation de la part de Collex-Bossy du projet actuel, alors que ce n'est pas le cas. Afin de dissiper toute mauvaise interprétation, nous tenons à vous indiquer que nous restons profondément préoccupés par les impacts de ce projet sur la population de notre commune. Dès lors, nous joignons à la présente la résolution que nous avons votée en date du 7 juin 2022 concernant ce projet de décharge et vous remercions vivement de l'attention que vous porterez à la présente. »

* * *

La séance est suspendue à 21h01 pour donner la parole au public. La Présidente attire l'attention du public sur le fait que chacun peut poser plusieurs questions d'intérêt général, dont le développement est restreint à une durée d'une minute. La teneur des propos se doit d'être respectueuse de la commune et de ses élus. La durée de la séance de questions est limitée à 30 minutes. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Prenant congé du public, le Conseil municipal reprend sa séance à 21h11.

* * *

6. Huis clos, vote sur la délibération 15/2022 relative à la demande de naturalisation n°2021.2850

Débats et délibérations du Conseil sont tenus à huis-clos.

* * *

La présidente sonne la clôture de la séance à 21h15.

La présidente du Conseil municipal :
Sylvie Malherbe

La secrétaire du Conseil municipal :
Odile Tahéri

La procès-verbaliste :
Noémie Pralat